



BERNAY
LA VILLE

RÉSERVATION DE SALLES

Date de la demande :

LE DEMANDEUR

- PARTICULIERS AUTRES ASSOCIATIONS : PRÉSIDENT
 SECRÉTAIRE
 AUTRE

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :/...../...../...../...../ Mail : @.....

N° de Siret (ou joindre un R.I.B) :

L' ASSURANCEUR

Nom et coordonnées de l'assureur (joindre obligatoirement l'attestation d'assurance)

.....
.....

LA DEMANDE

Nombre de personne : Date de la manifestation :

Objet de la réservation Horaire d'occupation :

- Spectacle/concert
 Réunion/ Assemblée générale
 Loto/bal/mariage

Détails de la manifestation (montage,démontage, nettoyage)

.....

LES BESOINS

SALLE DES FÊTES (299 personnes au-delà le demandeur doit engager un SSIAP1)

- 299 chaises
 1 sonorisation + 1 micro
 70 tables de 1.83m

SALLE CAPITULAIRE

- 150 chaises
 10 tables



La réservation ne sera effective qu'après réception du courrier d'acceptation délivré par Madame le Maire. Cependant, cette autorisation d'occupation sera toujours donnée à titre précaire et révoicable, et n'entraîne ni garantie, ni responsabilité de la Municipalité en cas de force majeure.

La Ville de Bernay agissant en tant que Responsable de traitement, traite les données collectées dans ce questionnaire à des fins de consentement, que vous pouvez retirer à tout moment. Les données ne seront conservées que le temps de la réalisation des finalités.

Les données marquées par un astérisque dans le formulaire sont obligatoires. Les autres champs ne sont pas obligatoires et ont pour seul objectif de préciser la demande.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires concernés par le traitement, et légalement habilités. Les données ne seront pas transférées en dehors de l'Union européenne.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données entré en vigueur le 25 mai 2018, vous pouvez accéder aux données vous concernant, et demander leur rectification ou leur effacement sous certaines conditions. Vous pouvez également obtenir la limitation du traitement de ces données ou vous opposer à ce traitement pour un motif légitime. Vous pouvez exercer ces droits directement auprès du responsable de traitement à l'adresse : dpo@datavigiprotection.fr

Si après nous avoir contactés, vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL.

Tarifs pour la salle des fêtes et la salle capitulaire

> **Tarif associations bernayennes** : une gratuité par an (1 week-end /1 jour) sous réserve que le droit d'entrée soit inférieur ou égal à 15 €.

> **Tarif pour les particuliers bernayens** sur justificatif de domicile **ainsi que les associations bernayennes** (au-delà de la première gratuité pour les associations bernayennes ou si droit d'entrée supérieur ou égal à 15 €)

	½ journée Hors week- end	Journée lundi au vendredi	Week-end samedi + dimanche	Caution	Forfait ménage
Salle des Fêtes	200 €	400 €	700 €	300 €	200 €
Salle Capitulaire	175 €	350 €	600 €	300 €	200 €
Salle Capitulaire + Salle des Fêtes	300 €	600 €	1 100 €	600 €	300 €

> **Tarifs particuliers hors Bernay et entreprises** (toute localisation)

	½ journée Hors week- end	Journée Lundi au vendredi	Week-end Samedi + dimanche	Caution	Forfait ménage
Salle des Fêtes	250 €	500 €	800 €	300 €	200 €
Salle Capitulaire	225 €	450 €	700 €	300 €	200 €
Salle Capitulaire + Salle des Fêtes	400 €	850 €	1 300 €	600 €	300 €

> Tarifs pour l'Intercom Bernay Terre de Normandie et autres institutionnels

	Journée Lundi au vendredi	Week-end Samedi + dimanche	Forfait ménage
Salle des Fêtes	150 €	300 €	200 €
Salle Capitulaire	175 €	250 €	200 €
Salle Capitulaire + Salle des Fêtes	300 €	500 €	300 €

La journée du concert du 11 novembre reste une location à titre gracieux. Seul le forfait ménage sera facturé si l'entretien de la salle et le rangement n'ont pas été effectués : chaque année, une convention Ville/Intercom Bernay Terres de Normandie sera préparée dans ce sens.

Pour toute demande institutionnelle, la Ville de Bernay se réserve le droit d'accorder la gratuité d'accès à la salle (hors forfait ménage) en fonction du projet partenarial.